

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil Municipal
du 2 juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 25 juin 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Arnaud DUBAUX – MM Dominique WITTOZ – Roland ROUYER – Michel PETITJEAN – Francis TOUSSAINT – Mmes Isabelle REMY – Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Morgane MINUTO – Anne THOMAS.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : M. Laurent WATRIN

Date de la convocation le 25 juin 2018 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 25 juin 2018.

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint,

Le Conseil Municipal désigne Mme Morgane MINUTO, Conseillère, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Monsieur Loïc FERRY, Directeur des Services de la mairie comme auxiliaire du secrétaire de séance,

. 18-021 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2019

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1026 ainsi que la circulaire n° 2018/8 du 23 mai 2018, portant répartition du nombre de jurés d'assises entre les différentes communes du département ou communes regroupées pour l'année 2019, vu le nombre de jurés d'assises pour la commune de Dugny : 1, considérant le procédé de tirage au sort des jurés d'assises qui précise que celui-ci qui doit porter sur la liste générale des électeurs de la commune et qu'il doit être effectué publiquement, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2019.

. 18-0 22 – APPROBATION DU RAPPORT CLECT – SCOLAIRE

Par 9 Voix Pour et 5 Abstentions (M. M.PETITJEAN, Mme M.MINUTO, Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA), le Conseil Municipal, vu le rapport rendu par la CLECT le 30 mars 2018, suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes le 1^{er} juillet 2017, considérant que conformément au droit commun, les conseils municipaux ont trois mois à compter de la date de transmission pour approuver le rapport, considérant la majorité requise pour l'adoption du rapport :

- Soit la ½ des communes représentant les 2/3 de la population,
- Soit les 2/3 des communes dépassant la ½ de la population,

Considérant que la commune de Dugny doit se prononcer sur l'approbation ou non de ce rapport, **approuve** le rapport rendu par la CLECT en date du 30 mars 2018.

. 18-023 – APPLICATION DU RGPD : ADHESION AU SERVICE « APPUI INFORMATIQUE » DU CENTRE DE GESTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu les nouvelles directives du règlement européen général de protection des données (RGPD), vu l'obligation de la commune d'être en conformité avec ce règlement et veiller à son application, vu le service proposé par le centre de gestion pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données chargé de :

- informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »,
- veiller au respect du cadre légal,
- analyser, auditer et contrôler les collectes de données,
- établir et maintenir une documentation accessible aux usagers,
- assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- interagir avec la CNIL.

Considérant l'incertitude et le manque d'informations notamment sur la durée et le coût d'intervention, **décide** de reporter ce point au prochain conseil.

. 18-024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FUCLEM POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DES PRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant le projet d'aménagement de la Place des Prés et notamment les travaux d'enfouissement des réseaux secs : basse tension, télécommunication et éclairage public, considérant le coût de la partie enfouissement qui est estimé à 140 985,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre), considérant que la commune peut solliciter la FUCLEM pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ENEDIS en présentant un dossier à la FUCLEM accompagné d'une délibération du conseil municipal de demande de participation et signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec la FUCLEM, **approuve** le dossier présenté et son mode de financement ; **sollicite** une participation auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé ; **s'engage** à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier ; **demande** au Président de la FUCLEM de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernés ; **autorise** le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ENEDIS pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

. 18-025 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ANCEMONT POUR LE PASSAGE D'UNE EPAREUSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu la demande formulée par la commune d'Ancemont pour la mise à disposition d'un agent appartenant à la commune de Dugny et le passage d'une épareuse, considérant qu'il convient de passer une convention pour fixer les conditions de mise à disposition de cet agent pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts ainsi que du matériel nécessaire à l'exercice de sa mission (tracteur et épareuse), considérant l'accord commun de la commune de Dugny et de la commune d'Ancemont pour cette mise à disposition dont la durée est établie suivant le travail à effectuer, considérant que la commune d'Ancemont remboursera à la Commune de Dugny le coût de l'intervention sur la base d'un coût horaire de 30 €/heure (carburant compris) à hauteur d'une demie journée, **autorise** Madame le Maire à passer cette convention, **donne** mandat à Madame le Maire pour la finalisation de la convention et **autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

. 18-026 – CNAS : DESIGNATION DU DELEGUE DES AGENTS ET DES ELUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu l'adhésion de la commune de Dugny au Comité National d'Action Sociale, association au service des agents de la fonction publique territoriale, vu l'article 6 des statuts du CNAS, qui stipule que l'adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS, considérant le départ de la

collectivité de l'ancien délégué des agents et la nécessité d'en désigner un nouveau et l'absence de désignation du délégué des élus, **désigne** Mme Fabricia VOL, élu correspondant du CNAS et M. Loïc FERRY, agent correspondant du CNAS ; **transmet** cette délibération au président du CNAS.

. 18-027 – CREATION DU POSTE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Par 10 Voix Pour et 4 Abstentions (M. M.PETITJEAN, Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA), le Conseil Municipal, Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, vu le contrat CUI-CAE de l'agent technique arrivant à terme le 14 septembre 2018, considérant la situation de l'adjoint technique territorial à temps complet, placé en accident de travail pendant le service, considérant la nécessité d'avoir au minimum deux agents techniques pour assurer un bon entretien de la commune et une continuité dans le service, considérant la nécessité de créer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, **crée** à compter du 15 septembre 2018 le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h, **charge** Madame le Maire de faire généralement le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 02 mn

DUGNY, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Fabricia VOL

